



COMITE DE MASSIF DU MASSIF CENTRAL

Commission Permanente du 23 OCTOBRE 2014

CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)

Compte rendu

Membres présents :

M. AUDOUIN Christian
M. BIDET Dominique
M. CHAPAVEIRE André
M. CISTRIER Jean-Marie
M. COFFIN Daniel
Mme CUKIERMAN Cécile
M. DELCROS Bernard
M. DESCARGUES Jacques
M. DUGLERY Daniel

M. HUGON Pierre
M. LEYCURAS Yves
M. MATHIEU Francis
M. PRORIOL Jean
M. SOUCHON René
M. VALETTE Michel
M. VEISSIERE Bernard

Autres participants :

Nom/prénom

M. ADRIEN Eric
M. BECHLER Jean-Yves
M. BOSSARD Jean-Michel
Mme BOYER Magali
M. CAUBEL David
M. CAZAL Bertrand
M. CHANAL Eric
M. COUTAREL Jean-Louis
Mme DA PALMA Maria
Mme DEROZIER Géraldine
Mme FAESSEL-VIROLLE Claire
Mme GALLIEN Patricia
Mme GENEIX Liliane
Mme GUIRAUD Véronique

Structure

Conseil Général du GARD – technicien service Europe
CGET Massif central, Commissaire
Conseil régional d'Auvergne - DGS
Conseil régional Auvergne
CEREMA/Chargé d'affaires transports
CGET Massif central, chargé de mission
Conseil Général de la HAUTE-LOIRE - direction des finances,
juridique et des marchés publics
CGET Massif central, chargé de mission
Conseil régional Rhône-Alpes - Direction du tourisme, de la
montagne et des parcs
CGET Massif central, Commissaire adjointe
CEREMA - pôle politique et aménagement de la montagne
Conseil Général de la HAUTE-LOIRE
CGET Massif central, assistante
APAMAC - Chef de projet écologie industrielle, artisanat

M. GUITTARD Pascal	ARDT Auvergne, Directeur
Mme JOURNET Nadège	Conseil Général du PUY-DE-DOME – mission Europe – secrétariat général
M. LABONNE Bernard	CGET Massif central, chargé de mission
M. LEGRAND Jérôme	Conseil général de la LOZERE, chef de service aménagement
M. LETERME Jean	Conseil Général du CANTAL - modernisation de l'action publique départementale et gouvernance territoriale, directeur délégué
Mme MARIE Caroline	GIP Massif central, animatrice
M. MELAC Pierre-Emmanuel	CGET Massif central, Coordination générale
M. POINTEAU Jacques-Henry	UCCIMAC, Directeur
Mme RAYNAUD Christine	Conseil Général du PUY-DE-DOME – secrétaire générale aménagement et développement
Mme ROUSSAT Anne	Conseil général de l'ALLIER -Chef du service Europe Stratégies et Coopération
M. RUSS Christophe	CGET Massif central, chargé de mission
M. SAVOYE Olivier	EDF – Agence de RODEZ (12)
Mme STEINER Julia	IPAMAC – chargée de mission tourisme/ccueil

Le Président René SOUCHON ouvre la séance.

Il salue les participants et les remercie pour leur présence.

1. Présentation de la recherche-action TEAMM

Ce projet associe le CGET, le CEREMA, l'IPAMAC et les parcs naturels régionaux du Massif central, EDF, ainsi que les universités¹. Il est conduit dans deux massifs : Massif central et Pyrénées.

La présentation de la recherche-action et de son état d'avancement est effectuée à plusieurs voix :

- pour le CGET : Christophe RUSS
- pour le CEREMA : Claire FAISSELLE-VIROLLE et David CAUBEL
- pour l'IPAMAC : Christian AUDOUIN et Julia STEINER
- pour EDF :

Le diaporama diffusé est présenté en annexe 1.

M. Daniel COFFIN intervient pour souligner tout l'intérêt de ce travail. Il interroge les intervenants sur la méthode qui sera choisie et souhaite savoir comment les OT, les conseils généraux et régionaux seront associés ou consultés après le recensement des besoins des territoires enquêtés.

David CAUBEL (CEREMA) répond que les OT sont associées à la démarche suite au recensement des besoins, en particulier dans les ateliers d'acteurs, pour concevoir des solutions innovantes de mobilité. Au sein de ces ateliers d'acteurs, ils seront invités à participer, au même titre que les acteurs institutionnels.

Le Président SOUCHON remercie les intervenants pour leur présentation et exprime le souhait que ce projet se déroule au mieux.

¹ D'autres partenaires sont associés à cette recherche-action : les conseils régionaux Auvergne et Limousin, l'ARPE Midi Pyrénées, PRES Auvergne, IMOBS3, CAUE Auvergne, MACEO, VIAMECA, la DREAL Auvergne.

2. Contribution de la commission permanente aux Assises de la ruralité

Le président SOUCHON propose aux membres de la Commission Permanente de porter une contribution aux Assises de la Ruralité.

Jean-Yves BECHLER, Commissaire de massif du Massif central, présente une proposition de contribution. Il précise qu'elle est organisée en deux parties, la première portant sur la mise en place d'une péréquation environnementale au service de la transition écologique, la seconde apportant des propositions pour chacun des ateliers.

<p>A/ La proposition la plus importante, à concrétiser sans délai en CIET et à relayer dans chaque atelier des assises des ruralités</p>

Péréquation environnementale au service de la transition écologique

Ni la part d'autofinancement des collectivités territoriales dans la création et l'entretien des infrastructures écologiques, ni la réduction volontaire sur certaines zones de l'urbanisation ou des possibilités d'activités humaines ne font l'objet d'une valorisation alors qu'ils contribuent à l'objectif national de transition écologique.

Les territoires ruraux des massifs de montagne sont particulièrement concernés. La **péréquation pour service environnemental** est une forme d'égalisation positive des chances, basée non sur des écarts de ressources ni de charges, mais sur la révélation aujourd'hui d'une valeur latente de long terme.

La dotation de l'Etat aux collectivités territoriales (péréquation verticale) devrait ainsi reconnaître les surfaces qui produisent de la valeur environnementale (sites Natura 2000, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope). Nous proposons que ces surfaces soit **prises en compte, progressivement, dans les dotations de l'Etat aux collectivités**. Plus précisément, dès 2016, 3% des dotations aux Régions et aux Communautés de communes devraient être réparties suivant ce critère, **6% en 2017** et ainsi de suite, jusqu'à atteindre **15% en 2020**.

Nous proposons également que chaque Région puisse opter, à l'échelle d'un périmètre de SCOT, après délibération favorable d'une majorité d'EPCI portant sur 2/3 de la surface et 1/2 de la population, pour l'ouverture d'une péréquation horizontale fondée sur une surface consacrée à la transition écologique, en contrepartie d'un engagement de résultat. Concrètement, cela signifie la mise en place d'un prélèvement sur certaines communes qui offrent peu de services environnementaux au profit des communes qui offrent beaucoup de services environnementaux.

Enfin, nous proposons de revoir le mécanisme de taxation des produits issus directement de ressources naturelles (Taxe additionnelle sur les eaux minérales, redevances communales et départementales des mines) :

- a) pour les eaux minérales, **nous proposons de doubler la surtaxe sur les eaux minérales** et de verser le produit correspondant aux Régions et aux communautés de communes concernées,
- b) pour les redevances communales et départementales des mines, **nous proposons de modifier le calcul du tarif annuel**. Le nouveau tarif comprendra une part régionale, fixée par la Région.

Créer de nouvelles coopérations urbain-rural : pour des territoires solidaires

- Favoriser le télétravail dans les zones rurales. Pour ce faire, fixer l'objectif de 15% de télétravailleurs dans les fonctions publiques d'Etat et Territoriale, à raison d'une ou deux journées par semaine.
- Créer une prime de mobilité pour les salariés qui viennent travailler en milieu rural, le prix des transports étant un obstacle reconnu pour la prise de poste dans les entreprises.

Les ruralités : territoires d'opportunités pour combiner performance économique et performance environnementale

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt dédié aux territoires ruraux de montagne qui s'engagent à devenir des territoires à énergie positive, avec trois volets :
 - o circuits de proximité : augmenter la part du flux financier annualisé (investissement et fonctionnement) revenant aux entreprises du territoire
 - o chauffage des logements : adapter finement l'optimisation entre l'investissement dans l'isolation et la production d'énergie renouvelable, à l'échelle du territoire, aux spécificités des climats montagnards
 - o mobilité : réduire, par l'utilisation du numérique, la quantité de kilomètres parcourus en voiture individuelle utilisant du carburant fossile
- Prendre en compte, dans la création de zones d'activité à l'échelle d'un SCOT, les principes de l'économie circulaire et des chaînes de valeur, afin d'optimiser la localisation des activités et les regroupements d'entreprises. L'objectif est de compter tous les kilomètres parcourus, c'est-à-dire pas seulement ceux des produits et des fournitures mais également ceux des déchets qui doivent devenir des co-produits. L'Etat doit apporter une contre-expertise systématique et proposer la meilleure alternative ; la décision finale revient à la collectivité compétente.

Une approche spécifique pour les territoires de montagne

- Promouvoir la mention « produits de montagne » avec la même force que les appellations d'origine.
- Demander à l'Inspection Générale des Finances un audit des charges supplémentaires auxquelles doivent faire face les collectivités de montagne, et revoir en conséquence les modalités d'attribution du socle de DGF.
- Créer, au sein du CGET, un centre de ressources Montagne, sur le modèle des pôles nationaux de ressources du Ministère des sports, au service de l'ingénierie publique de développement présente dans les territoires de massif (commissariats de massif, parcs naturels régionaux, parcs nationaux, pôles d'équilibre territoriaux ruraux, régions, départements, communautés de communes, communes).

Rénover le cadre institutionnel et la présence de l'Etat dans les territoires ruraux

- Favoriser le télétravail, un à deux jours par semaine, dans les sous-préfectures ou les maisons de l'Etat, pour les cadres de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale en Région, sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt coordonné par le SGAR ou le Conseil Régional et ouvrant droit à une rémunération forfaitaire.
- Imposer dans les parcours professionnels des cadres A de la fonction publique d'Etat, comme condition d'accès au grade terminal du corps, trois années minimum d'activité dans une zone rurale.
- Donner au maire, officier public, un droit de recours à contre-expertise sur le terrain, pour les décisions ou non-décisions administratives qui génèrent un trouble à l'ordre public.

Des ruralités innovantes associant qualité de vie et développement économique

- Disposer d'offre très haut-débit qualifiée (débit garanti, rétablissement de service sous 24 heures, garantie d'acheminement), au plus tard en 2021, dans l'ensemble urbain d'au moins une centralité de chaque communauté de communes.
- Disposer d'une couverture mobile sur l'ensemble de la surface urbanisée de chaque zone d'habitat agglomérée.
- Demander au CGI de lancer un appel à projet « 100 villages du futur » doté de 1 M€ de crédits d'Etat pour chaque village retenu, avec un jury international, sur le modèle de sélection des pôles de compétitivité.
- Lancer un challenge « 10 000 créations d'activité en milieu rural » doté de 10 000 € pour la création d'activité, pour chacun des 100 projets retenus au niveau départemental, et de 20 000 € pour les 100 meilleurs projets retenus au niveau national. Ces créations d'activité doivent viser l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural.

Mobiliser les ressources humaines et financières au service des projets locaux

- Accompagner en ingénierie la montée en taille et en compétence des intercommunalités, en ouvrant un droit à l'équivalent de 10 jours de conseil par an, auprès des administrations de l'Etat, pour aider à la conception de projets d'investissements (publics ou privés) ou pour contribuer à des documents de planification,
- Augmenter le recours au service civique par les collectivités rurales.

Services publics et services au public en milieu rural : complémentarités entre Etat, collectivités et entreprises

- Renforcer l'accessibilité au service via le numérique et la médiation pour cet accès auprès de publics-cibles (personnes âgées, illettrés, étrangers, etc.)

- Accompagner la réhabilitation des bourgs-centres avec un programme qui intègre :
 - o La performance énergétique et l'intégration architecturale et paysagère
 - o L'adaptation aux usages actuels qui nécessite de repenser les ilots, les espaces publics, la facilité d'accès aux services
 - o La gestion des temps qui facilite la vie quotidienne des habitants et crée des temps de rencontre indispensables à la socialisation des territoires ruraux.

Le Président SOUCHON souligne que, suite au Congrès de l'ANEM et du premier atelier des Assises de la Ruralité qui s'y est tenu, il est important de saisir l'opportunité d'apporter la contribution de la Commission Permanente. Il ajoute qu'il compte sur les membres de cette commission pour amender cette proposition qui vient de leur être présentée.

M. Bernard VEYSSIERE souhaite modifier la motion au sujet de la taxe sur les eaux minérales. Il souligne que les eaux plates et minérales ne supportent pas de taxes lorsqu'elles sont exportées, ni s'il y a un ajout d'adjuvant. Il propose donc que toutes les eaux tirées des sources exploitées (eaux de source et eaux minérales) soient taxées.

En ce qui concerne la prime à la mobilité pour les salariés, M. VEYSSIERE propose d'aider aussi les collectivités organisant un service de transport pour leurs salariés, ou mutualisé avec d'autres publics ou d'autres entreprises.

Enfin, à propos des produits de montagne, M. VEYSSIERE souhaite que soit facilitée la transformation des produits de montagne à la montagne, et soutenir pour cela la formation et la polyvalence des salariés. Il précise que la viande, par exemple, ne peut être transformée en montagne qu'à la condition que des abattoirs soient installés près des centres de découpe, donc dans ces zones de montagne.

M. Dominique BIDEET juge que c'est un très bon travail. Il souhaite que la mobilisation des ressources humaines, au service des projets locaux, ne soit pas comprise comme un droit à bénéficier d'ingénierie. Les territoires d'intercommunalité (20000 habitants) ne pourront pas tous bénéficier de la totalité des jours d'ingénierie proposés. Il suggère d'apporter des nuances dans la rédaction. Il considère que cette ingénierie doit plutôt être organisée à l'échelle d'un département (agence) et qu'il convient d'avoir une formation pour accompagner les territoires sur ces questions.

Le Président SOUCHON répond qu'il ne faut pas présager de la future réforme territoriale au niveau des départements. Il va falloir trouver une nouvelle rédaction, élaborée en fonction de la collectivité qui assumera cette compétence d'ingénierie. En Auvergne, cela est prévu dans les contrats de territoires qui seront prochainement signés et opérationnels pour le 1^{er} janvier 2015.

M. Daniel DUGLERY précise que le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a mis en place une plateforme de e-commerce pour valoriser les produits du secteur rural. Il souligne que les territoires ruraux ont à cœur de mieux faire connaître leurs produits. Une démarche de réflexion sur l'e-santé est aussi engagée mais semble un peu plus compliquée à faire aboutir.

M. Bernard DELCROS estime que la proposition de péréquation est un sujet très important car il s'agit d'organiser une stratégie de reconnaissance des services de la montagne à la société et des opérations très concrètes doivent être conduites. Il souligne qu'il existe des opportunités à saisir et affirme son accord à une péréquation verticale, plus facile à faire aboutir. Il souhaiterait avoir des simulations de ce que cette péréquation pourrait donner, avec des sites Natura 2000, des réserves..., et imagine que d'autres critères peuvent être choisis.

M. DELCROS rappelle que l'ingénierie est le service dont les territoires ont le plus besoin et qu'elle doit être portée par les intercommunalités, sur les territoires.

M. Pierre HUGON exprime son accord avec l'intervention de M. DELCROS et souligne que l'ingénierie est capitale. Il est essentiel d'organiser une espèce de « droit de tirage » sur l'ingénierie pour l'amorcer, ensuite, elle s'autofinancera.

M. HUGON salue aussi le système d'appel à projets pour l'innovation qui permet d'identifier et de soutenir des initiatives.

Le Président SOUCHON répond qu'il faut renvoyer cette question à l'Etat et aux collectivités qui auront la compétence.

Concernant la taxe sur les eaux, le Président SOUCHON estime que l'intervention de M. VEYSSIERE est à prendre en compte et que cette taxe pourrait être instaurée sur toutes les eaux embouteillées. Il propose de profiter de l'organisation de la commission permanente du Conseil National de la Montagne qui se réunit le 25 novembre. C'est une opportunité. Il rappelle que le FIAM, lorsqu'il a été créé, était exclusivement destiné à la montagne, mais il n'existe plus et n'a pas été remplacé.

Le Président SOUCHON souhaite porter cette motion auprès des ministres, du Conseil National de la Montagne dans un délai très bref. Il rappelle que la modulation de la DGF est partiellement acquise puisque le Premier Ministre, dans son discours lors du congrès de l'ANEM, a annoncé que la réforme de la DGF, qui doit aboutir en 2016, devra tenir compte des spécificités des territoires et mieux prendre en compte les territoires à haute valeur environnementale.

Le Commissaire Jean-Yves BECHLER considère que des simulations sont tout à fait possibles sur les surfaces Natura 2000, les biotopes, les réserves. La question se pose sur les espaces naturels sensibles (ENS). Il précise qu'il suffit de peu de critères pour que la simulation soit discriminante. L'Observatoire des Territoires peut réaliser les simulations plus aisément à un niveau régional qu'à un niveau intercommunal.

M. Bernard DELCROS rappelle que l'organisation de l'ingénierie doit être simple, lisible et efficace. A côté de prestations ouvertes aux territoires (de type bureau d'études), il est nécessaire d'avoir, dans les territoires, auprès des intercommunalités, de l'ingénierie permanente.

M. Jean PRORIOL regrette qu'aucune proposition de la motion ne porte sur les petits commerces et l'artisanat et souligne le risque de désertification des petites communes si aucun soutien n'est apporté au maintien de ces acteurs économiques. Il précise que les soutiens financiers ont disparu, alors que cette question reste prégnante.

Le Président SOUCHON répond que ces commerces n'ont peut-être pas trouvé leurs clients. Aujourd'hui, les commerces polyvalents fonctionnent mieux, à l'image des multiples ruraux. Il précise qu'au Congrès de l'ANEM, les questions sont encore posées en termes de compensation du handicap. Or les subventions ne permettent pas du développement. C'est un peu comme de la morphine pour aider à mourir.

Il considère que la compensation du handicap n'est pas un vecteur de développement et qu'il convient maintenant d'exiger un paiement pour les richesses et les services que les territoires de montagne apportent.

Le Président SOUCHON donne l'exemple du numérique qui est une source exceptionnelle de développement. A Murat (Cantal), grâce au développement du numérique, de nouvelles entreprises se sont installées, le chiffre d'affaires a augmenté et l'école a accueilli 16 enfants supplémentaires. Il renvoie à l'étude conduite par l'ARDTA pour un complément d'informations.

M. Jean PRORIOIOL précise que 170 millions sont apportés par le fond de présence postale et qu'une mutualisation est possible pour maintenir des services en zone de montagne.

Le Président René SOUCHON souhaite mettre en lumière l'initiative de l'Auvergne « New Deal » pour primer les créations d'entreprises, laquelle permet à des créateurs d'activité de venir ici plutôt que dans les grandes villes. L'incubation dans les résidences d'entrepreneurs leur permet de bénéficier d'une aide durant plusieurs mois pour consolider leur projet, trouver des marchés et se lancer. Il cite l'exemple des Cycles Victoire qui ont bénéficié d'une résidence de créateur en Auvergne et génèrent aujourd'hui 200 000 euros de chiffre d'affaires.

Le Commissaire Jean-Yves BECHLER explique, qu'en parallèle de ce travail, la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne a constitué un groupe de travail sur la question de la création d'activités. Il apparaît que la transmission d'activité peut être source d'innovation et ce groupe de travail préconise de mettre en place des fonds de financement participatif localisé pour financer du développement lors de la création ou de la reprise d'une TPE. Aujourd'hui, on manque de référentiels et ceux qui sont disponibles, c'est-à-dire ceux des banques, ne sont pas adaptés. Il faut donc aider à la création de référentiels adaptés, apporter de la capacité en ingénierie pour que banques et assurances puissent mieux juger des dossiers.

Le Président René SOUCHON propose de reprendre ces propositions dans la motion de la Commission permanente.

M. Michel VALETTE s'interroge sur la possibilité que la proposition d'une péréquation soit retenue.

Le Président SOUCHON répond que le Premier Ministre a déjà repris l'idée dans son discours mais qu'il faut attendre que ces dispositions soient confirmées.

M. Michel VALETTE se félicite de ce changement de stratégie, plus positive pour les territoires. Il affirme son adhésion prioritaire au développement des usages numériques et à l'idée d'un centre de ressources « Montagne ». Il cite l'exemple du droit de recours qui permet de procéder différemment, sans coût supplémentaire pour les finances publiques.

M. Francis MATHIEU souligne que les produits de montagne ne doivent pas être seulement identifiés comme produits agroalimentaire. Il y a d'autres produits de montagne, comme le bois par exemple. Il considère que ces produits permettent de faire la différence entre économie de grande vallée et économie de moyenne montagne.

Le Président René SOUCHON répond qu'il est souvent difficile de démontrer la plus-value du produit d'un produit de montagne, même pour l'agroalimentaire. L'origine « montagne » du produit n'est pas un gage de qualité ou d'une manière de faire spécifique.

Il propose aux membres de la Commission Permanente que la rédaction de la motion soit reprise au vu des remarques et contributions réalisées, puis leur soit adressée prochainement pour qu'ils puissent la valider.

3. Etat d'avancement de la convention interrégionale de massif

Le commissaire de massif, Jean-Yves BECHLER, informe que le mandat de négociation devrait parvenir sous quelques jours au Préfet coordonnateur de massif.

La concertation entre les services de l'Etat, les régions et les départements est cependant déjà largement engagée puisque plusieurs réunions ont été organisées durant le mois d'octobre. Les actions soutenues par la convention font l'objet d'un consensus assez large entre les différents partenaires. La convention devrait être en état d'être signée en début d'année 2015.

Conformément à la circulaire de novembre 2013, elle s'articule, comme toutes les conventions interrégionales, autour de quatre axes :

1. Attractivité du Massif central pour les entreprises et les populations en renforçant l'offre de services

Il s'agit de poursuivre le soutien aux politiques d'accueil qui ont eu un impact positif sur l'évolution de la démographie du massif tout en renforçant l'intégration d'une approche économique et d'inclusion sociale.

Il s'agit ensuite d'expérimenter des politiques de services afin de garantir une palette de services de qualité, garants de la qualité de vie et de l'attractivité des territoires.

2. Production de richesses en valorisant les ressources naturelles, culturelles et patrimoniales, ainsi que les compétences

Cet axe est consacré à la constitution de chaînes de valeurs dans les domaines tels que le bois, la pierre, l'agroalimentaire.

Le tourisme (pôle de nature, itinérance, stations thermales) ainsi que les études et expérimentations de mobilité innovante trouvent place dans cet axe.

On y trouve enfin le soutien à l'itinérance culturelle et à la mise en réseau des musées. Une mention spéciale est prévue dans cet axe pour affirmer le soutien aux actions liées au territoire Causses et Cévennes.

3. Accompagner l'adaptation au changement climatique et atténuer ses effets

Ce troisième axe concerne toutes les actions liées à l'élaboration et la mise en œuvre de conservation pour les milieux caractéristiques du Massif central. Ces actions sont en totale cohérence avec les actions visées par le programme opérationnel interrégional.

Des actions visant à expérimenter des solutions innovantes de moindre recours à l'import d'énergie fossile seront aussi soutenues.

4. Développer les capacités des territoires et favoriser les coopérations

Cet axe concerne les prospectives conduites sur le territoire du massif, les actions de coopération entre plusieurs massifs et la co-conception de politiques publiques.

M. Dominique BIDEZ précise que les départements sont cosignataires de cette convention. Il s'interroge sur la capacité des départements, après la recombinaison territoriale, à financer des actions basées sur des compétences qui ne relèveront plus des départements.

Le Commissaire Jean-Yves BECHLER indique que les départements auront toujours la possibilité d'intervenir sur les politiques territoriales d'accueil car c'est une compétence transversale que conserveront les départements. Les interventions financières des départements seront possibles.

M. Francis MATHIEU considère que, dans le projet de convention, il y a de grandes avancées dans les domaines du bois et de la pierre. Il apporte l'appui de l'APAMAC, en particulier pour partager des informations, données chiffrées et tendances du marché ainsi que des positions des entreprises.

Le Président SOUCHON rappelle que la pierre a déjà été incluse dans le contrat de plan Etat-Région.

Il donne ensuite la parole à Mme Caroline MARIE, directrice du GIP Massif central.

Informations sur les fonds européens

Mme MARIE présente tout d'abord l'architecture du Programme opérationnel et les montants alloués par axe.

Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles du Massif central – 21M€ FEDER

- 1.1 Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes emblématiques du Massif central
- 1.2 Améliorer les retombées économiques des services environnementaux pour le Massif central
- 1.3 Accroître les retombées économiques du tourisme de pleine nature et d'itinérance dans le Massif central

Axe 2 : Concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central -9 M€ FEDER

Axe 3 : Promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires du Massif central – 8,6M€ FEDER

Axe 4 : assistance technique -1,4M€ FEDER

Au total, le Programme Opérationnel Interrégional mobilisera 40 M€ FEDER et 42M€ de contreparties nationales publiques et privées.

Mme MARIE présente ensuite le calendrier :

- Le Programme opérationnel interrégional a été soumis à la Commission européenne le 19 septembre 2014. Ce fut le premier PO reçu par la commission.
- Il devra être adopté par la Commission européenne avant le 5 décembre 2014
- L'installation du Comité de suivi sera effective mi-décembre 2014
- Une première programmation est prévue pour janvier-février 2015
- La deuxième programmation aura lieu en juin 2015

Mme MARIE précise que le Comité de suivi a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la qualité de mise en œuvre du POMAC par :

- La validation des critères de sélection
- Le respect des dispositions réglementaires
- Les résultats de la mise en œuvre du programme
- Un rapport annuel d'exécution
- La révision du PO
- L'approbation et suivi du plan de communication et du plan d'évaluation.

Le Comité de suivi est coprésidé par le Président du GIP et par le Préfet coordonnateur de massif. Il est prévu 4 places pour le collège 2 et 4 places pour le collège 3 du Comité de Massif, en lien avec les thématiques du PO.

Le Président SOUCHON clôture la séance et remercie tous les participants.

La séance est levée à 17h00

Le Président de la Commission Permanente,



René SOUCHON